

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 19 décembre 2016.

RÉSOLUTION

2016-018

ADMINISTRATION

BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, à savoir :

CHARGES

Administration générale	1 046 400 \$
Sécurité publique	585 800 \$
Transport	1 276 100 \$
Hygiène du milieu	1 021 300 \$
Logement social	15 800 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 005 500 \$
Loisirs et culture	155 000 \$
Frais de financement	<u>230 100 \$</u>
	5 336 000 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Remboursement dette à long terme	966 500 \$
Transfert à l'état des activités d'investissement	75 000 \$
Fonds réservés	<u>62 500 \$</u>
	1 107 000 \$

TOTAL DES CHARGES ET DE LA CONCILIATION À DES FINS FISCALES	6 443 000 \$
--	---------------------

REVENUS

Taxes	3 244 500 \$
Tarification pour services municipaux	979 200 \$
Paiements tenant lieu de taxes	483 900 \$
Transferts	1 251 300 \$
Autres recettes de sources locales	<u>484 100 \$</u>

TOTAL DES REVENUS	6 443 000 \$
--------------------------	---------------------

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis à la Commission le budget pour l'exercice financier 2017 pour son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission adopte le budget de la Ville de Percé pour l'exercice financier 2017 tel que présenté.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire